

Comment remplir un DAP ?



IDENTIFICATION ET SPÉCIFICATION DU CHANTIER

Cette partie correspond aux informations concernant le chantier.

- 🔍 Nom du chantier : c'est le nom qui lui est attribué.
- 🔍 Adresse : c'est l'adresse du chantier

SITE ET PRODUITS CONCERNÉS

Cette partie correspond à l'identification de déblais que vous souhaitez déposer sur l'un de nos sites.

Si sur un chantier, il y a plusieurs sortes de déblais, il suffit de cocher les différents types de déblais concernés. Par contre, les déblais doivent être triés sur le chantier et amenés séparément.

POUR QUI EST RÉALISÉ LE CHANTIER ?

Il s'agit d'indiquer l'entité chez qui est réalisé le chantier (producteur des déchets). C'est-à-dire le responsable initial de la production des déchets concernés. .

🔍 Saisissez la raison sociale, le pays et le département si c'est une entreprise, une administration ou une association puis cliquez sur «**Rechercher**». Notre outil va vous aider à retrouver le SIRET ou le n° d'association et l'adresse afin de pré-remplir les champs. Il ne vous reste qu'à remplir le n° de téléphone et l'adresse mail.

🔍 Dans le cas d'un particulier, saisissez les informations manuellement.

QUI SERA FACTURÉ PAR LE SITE DE RÉCEPTION ?

Il s'agit d'indiquer l'identité qui va être facturée lors de l'apport de déblais sur l'un de nos sites. S'il y a intervention d'un courtier, c'est lui qui sera facturé. Il faut donc renseigner ses informations.

🔍 Si le responsable de la production des déchets est également l'entité qui sera facturée, il suffit de cliquer sur la case avec le nom précédemment utilisé et les champs concernés se rempliront automatiquement.

🔍 Sinon, il suffit de saisir la raison sociale, le pays ainsi que le département puis cliquer sur «**Rechercher**». Et les informations de l'entreprise qui réalise les travaux seront remplies.

Cas particulier : si un distributeur de matériaux de construction intervient en tant qu'intermédiaire (=courtier) entre le producteur de déchets et le site d'accueil, il faut alors renseigner un n° de récépissé. Une procédure simple de déclaration auprès de la préfecture permet d'obtenir ce n° de récépissé.

QUI TRANSPORTE ?

Cette partie correspond aux informations concernant le ou les transporteur(s).

🔍 Si le responsable de la production des déchets ou l'entreprise qui réalise les travaux est également le transporteur, vous n'avez qu'à cliquer sur la case avec le nom correspondant et les champs concernés se rempliront automatiquement.

🔍 Si c'est une autre société, alors il suffit de saisir sa raison sociale, le pays ainsi que le département puis cliquez sur «**Rechercher**».

SIGNATURE CLIENT

Veillez inscrire le nom et prénom du demandeur, tracez une signature dans l'encadré et certifiez sur l'honneur l'exactitude des informations.

Je remplis un DAP par chantier en scannant le QR code :



Bâtir
le vivre
ensemble

